

Zeitschrift: Domaine public
Herausgeber: Domaine public
Band: - (1976)
Heft: 358

Artikel: Le mythe
Autor: [s.n.]
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-1023655>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 14.03.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

J.A. 1000 Lausanne 1

Hebdomadaire romand
N° 358 21 avril 1976
Treizième année

Rédacteur responsable :
Laurent Bonnard

Le numéro : 1 franc
Abonnement
pour une année : 40 francs

Administration, rédaction :
1002 Lausanne, case 2612
1003 Lausanne, Saint-Pierre 1
Tél. 021 / 22 69 10
C.C.P. 10-155 27

Imprimerie Raymond Fawer S.A.

Ont collaboré à ce numéro :
Rudolf Berner
Claude Bossy
Jean-Daniel Delley
Jean-Claude Favez

358

Le mythe

Coût de la santé : les chiffres se multiplient au gré des sources d'information, et toutes les statistiques finalement débouchent sur le grand vide de la politique de la santé.

Derniers en date, les calculs des caisses-maladie. Pas moins impressionnants que les autres, pas moins inquiétants, mais une fois de plus révélateurs d'un « malaise » — pour ne pas dire plus — dont le remède ne paraît même pas esquissé.

Ainsi, selon les caisses-maladie, entre 1960 et 1974, alors que l'indice des prix à la consommation passait de 100 à 188 points, et celui des salaires de 100 à 321 points, les frais de soins par assuré atteignaient la cote 511.

Parmi les composantes les plus manifestes de la hausse, la palme aux « frais de traitement hospitalier » qui marquent la progression la plus forte

avec 992 points (par rapport à 1960) ; viennent ensuite les « frais de médicaments » (431), les « frais de médecin » (417), puis les « autres frais » (chiropraticiens, etc.) qui avec 384 points ont également augmenté mais ne représentent en définitive qu'un peu moins de 2 % du total des frais de soins pour cause de maladie.

L'évolution, illustrée par ces quelques données, est patente depuis quelques années. Et pourtant tout se passe comme si le pas vers une véritable économie de la santé était encore infranchissable : à ce chapitre, les choix qu'impose la contradiction entre des besoins quasiment illimités et la raréfaction des moyens (financiers par exemple) restent obscurcis par « la considération quasi mythique dont n'a cessé de jouir la médecine à travers les âges ». C'est sur cet obstacle que butte, sans nul doute, toute l'élaboration de la politique de la santé. A l'évidence, la parole n'est plus exclusivement aux statisticiens.

Antimilitarisme et écologie : même combat

Le dernier « Message du Conseil fédéral à l'Assemblée fédérale concernant l'acquisition de matériel de guerre » (« Feuille fédérale » No 10, 15 mars 1976) pourrait bien, paradoxalement, donner naissance à un nouveau front écologico-antimilitariste !

Que l'on en juge plutôt, en suivant l'argumentation des spécialistes du DMF plaidant, dans le dit message, pour une défense antichars (programme en question : 129 millions de francs) « solide et efficace » :

« (...) L'extension des zones bâties dans diverses régions de notre pays a pour effet d'entraver la conduite, le déploiement et l'engagement des formations mécanisées. Cette évolution se traduit dans le terrain par la formation de verrous et, partant, de compartimentages de plus en plus étendus.

» Si cette modification du milieu peut en quelque sorte favoriser l'organisation de notre défense

antichars, il faut bien lui opposer le fait que le réseau des routes nationales sera en voie d'achèvement dans les années 80, réseau qui sera complété par un ensemble de routes principales à grand débit et de nombreuses routes secondaires. Tous ces réseaux importants et fort bien aménagés peuvent en fait constituer de dangereux axes de pénétration.

» En ce qui concerne l'engagement de formations mécanisées, ces bouleversements du milieu, contradictoires militairement parlant, montrent bien qu'une défense antichars efficace et solide demeure indispensable. »

Avis aux amateurs, donc : lutter contre le béton des autoroutes, c'est faire acte de patriotisme en rendant le pays moins perméable aux inévitables envahisseurs, mais c'est surtout enlever des arguments aux partisans de la défense antichars, et lutter en définitive pour une diminution des crédits militaires !

Cette peur du «manque» qui hante les producteurs d'électricité

« Les entreprises suisses d'électricité ont pour mission de couvrir les besoins d'énergie électrique de notre pays et de ce fait le devoir de veiller qu'en tout temps une quantité d'énergie suffisante soit disponible à des conditions avantageuses, tout en respectant une protection justifiée de l'environnement. »¹ Cette petite phrase, qui résume en quelque sorte le « credo » des producteurs suisses d'électricité, est à n'en pas douter l'une des clefs des problèmes posés par l'équipement de notre pays au chapitre controversé de l'énergie, et plus particulièrement de l'énergie nucléaire.

¹ « Perspectives d'approvisionnement de la Suisse en électricité, 1972-1980 », publication de l'Union des centrales suisses d'électricité, février 1973.

Sur quel ton parler d'économies aléatoires à des entrepreneurs qui, responsables devant la collectivité et géant pour une bonne part des fonds publics, refusent d'envisager, à bon droit certainement, l'éventualité d'être pris de court un jour au point de ne plus pouvoir ravitailler les citoyens suisses en électricité ? Et pourtant cette fuite en avant continue, cette peur du « manque » élevée à la hauteur du dogme devrait avoir des limites, telle la sécurité des installations, tels les problèmes posés par les dernières étapes du circuit nucléaire (transport et recyclage des déchets), telles les interrogations qu'imposent des réflexions sur la croissance, la qualité de la vie, l'indépendance nationale et la diversification des sources d'énergie, pour ne citer que ces points-là. Dans les faits pourtant, rien ne résiste à un postulat quantitatif (couvrir les besoins futurs) : pour le reste, l'intendance scientifique, financière et politique n'a qu'à suivre !

Au cœur du débat, des statistiques. Dès 1963, les « Dix entreprises »², qui participent pour près de 70 % aux fournitures d'énergie électrique en Suisse, arrivaient, au terme d'une étude commune, à la conclusion qu'il faudrait pouvoir disposer d'une première centrale nucléaire (puissance de 200 à 300 mégawatts) en 1971/1972, admettant que dans l'intervalle on se contenterait de quelques centrales thermiques classiques. 1965, deuxième étude : face aux besoins prévus, on décide d'exécuter les aménagements hydrauliques « réalisables économiquement », de construire quelques centrales thermiques classiques, et

² Les six entreprises d'électricité d'importance nationale : Aar et Tessin SA d'électricité (ATEL), Forces motrices bernoises SA (BKW), Forces motrices de la Suisse centrale SA (CKW), Electricité de Laufenbourg SA (EGL), SA l'Energie de l'Ouest-Suisse (EOS), Forces motrices du Nord-Est de la Suisse SA (NOK), les trois services électriques des villes de Bâle, Berne et Zurich, ainsi que les Chemins de fer fédéraux, CFF.

DES EXPERTS IMPERTURBABLES

Les chiffres pour 1975 sont maintenant connus, la consommation finale d'énergie pour l'année passée en Suisse (secteurs : ménages, artisanat, agriculture, services, industrie et transports) a diminué de 2 % par rapport à l'année précédente (de 622 846 térajoules l'année précédente à 610 432 térajoules). Un recul, dit-on, « principalement dû à la récession économique, à laquelle viennent s'ajouter les effets d'un hiver clément et probablement ceux d'une retenue volontaire de la part des consommateurs ». Baisse donc de la consommation des produits pétroliers : 3,1 % ; baisse de la consommation d'énergie électrique : 0,6 % ; baisse des combustibles liquides : 4,7 % ; baisse de l'usage du charbon, etc.

De tels chiffres pourraient laisser entrevoir une « détente » sur le front nucléaire. Il n'en est rien en réalité. Les spécialistes ont affiné leurs calculs... et ils sont catégoriques : la marche vers de nouvelles centrales s'impose !

Depuis 1963, les « dix entreprises » (voir plus haut) tentent de prévoir la demande d'énergie électrique dans notre pays, et d'établir une manière de « courbe de consommation », qui permette, entre autres, de prévoir les équipements nouveaux et complémentaires indispensables pour répondre à la demande.

Les experts tablent, sur la foi de l'évolution passée, sur une réelle constance de l'augmentation annuelle de la consommation. A bon droit à première vue : cette hausse n'a « même pas été influencée de façon durable par la Seconde Guerre mondiale ». Si l'on considère les dix dernières années, de 1961 à 1971, les valeurs moyennes de l'accroissement atteignent 4,5 % par année (plus en hiver, moins en été). Les réserves d'usage faites, ces experts sont donc en mesure de prévoir — la concordance entre leurs prévisions et la réalité s'avérant « bonne », et la chute de consommation de 1975 pouvant, sur la base des expériences passées, être tenue pour accidentelle — la consommation en Suisse jusqu'en 1986. C'est

le tableau ci-dessous, tableau qui fonde de façon péremptoire le développement, notamment, des centrales nucléaires :

Consommation en Suisse: prévisions pour dix ans¹

Année hydrologique	Taux de croissance		Fourchette
	faible + 4 %	fort + 5 %	
1973/74	32,4	32,4	—
1974/75	33,7	34,0	0,3
1975/76	35,1	35,7	0,6
1976/77	36,5	37,5	1,0
1977/78	37,9	39,4	1,5
1978/79	39,4	41,4	2,0
1979/80	41,0	43,4	2,4
1980/81	42,7	45,6	2,9
1981/82	44,4	47,9	3,5
1982/83	46,1	50,3	4,2
1983/84	48,0	52,8	4,8
1984/85	49,9	55,4	5,5
1985/86	51,9	58,2	6,3

¹ Année de référence : 1973/74.